

d'un autre maître des cérémonies, du sacriste, et du secrétaire, ils demandent son consentement à l'élection; le cardinal doyen lui dit: 'Acceptas ne electionem de canonice factam in summum pontificem?'

vènement est trop grave, et occupe une trop grande place dans les préoccupations de tous les esprits pour que nous ne nous y arrêtons pas un instant.

Faits Curieux.

* MONDE-CHEVAL. — A propos des courses de chevaux, le Journal d'Agriculture pratique raconte une anecdote qui caractérise le monde-cheval inférior.

* UN CHEVALIER D'OR. — Il existe à Meaux une femme appelée Coquillon, dont un journal raconte ainsi l'histoire singulière: 'Jeune fille, elle méprisait les occupations de son sexe et les plaisirs de son âge.'

BIZARRERIES, HABITUDES ET GOÛTS SINGULIERS DE QUELQUES PERSONNAGES CÉLÈBRES. — Eschyle avait toujours une pointe de vin lorsqu'il écrivait ses tragédies; Alcece et Aristoplane ne composaient également que dans l'ivresse; Bacon, Milton, Warburton, Alfieri avaient besoin, pour travailler, d'entendre de la musique, et Bourdaloue exécutait un air sur le violon avant de se préparer à écrire un sermon.

— Le nouveau bill sur les céréales a été mis à exécution en juillet. La quantité de blé sortie des entrepôts pour être mise en consommation a été immense.

COUR D'ASSISES DE LA DROME

Un amour malheureux, assassinat, suicide. Cette affaire avait vivement excité la curiosité publique. Les circonstances, toutes particulières qui avaient fait d'un honnête cultivateur un grand criminel, avaient excité un intérêt d'autant plus vif que chacun prenait en pitié le malheureux qui venait s'asseoir sur les bancs de la cour d'assises pour disputer à la justice des honneurs un reste de vie que la providence avait voulu lui conserver, malgré deux tentatives terribles de suicide.

Les publications du mariage étaient fixées au 15 février. La veille, vers sept heures du soir, Picard, après avoir écrit son testament et une lettre d'adieu à ses amis, se rendit, armé d'un fusil double et d'une canne à épée, au hameau de Dubanneux; là, tandis que la jeune fille était en prières, à genoux auprès d'une fenêtre fermée par un treillis en fer et un vitrage, Picard déchargea sur elle son arme, et victoire tomba mortellement atteinte.

Arrivé à sa maison Picard, parvint à monter sur le toit élevé de deux étages, d'où il se précipita; il se brisa le bras gauche et la jambe droite, il vivait encore, la mort ne voulait pas de lui, on le trouva expirant.

'Mex chers amis, C'est une nouvelle à vous apprendre que de vous dire que je dois mourir ce soir; vous savez bien que c'est une chose qu'il nous faut tous faire; ce n'est pas un avantage bien puissant que de pouvoir rester dix ans de plus; il n'y en a guère qui désirent la fin de leur carrière; mais moi, l'amour m'y appelle, et je ne peux reculer aux serments que nous avons jurés devant la croix de Dieu, tenant un crucifix à la main.

'Alien, chère jeunesse; alien, Daniel; en te quittant je t'embrasse de tout mon cœur; et penche la tête, tu entendras encore battre mes sens, qui meurent de regret de te quitter.

Pendant plusieurs mois les médecins désespèrent de la vie de Picard, enfin la science et la nature triomphèrent, sa guérison fut sinon complète, du moins probable; il put supporter le transport, et il fut traîné devant la cour d'assises de la Drome. Sa accusation de meurtre avec préméditation. On entend quelques témoins qui ne font que reproduire les faits que le lecteur connaît, et leurs dépositions ainsi que celles de la famille de Victoire Samuel, sa mère, son père désolé, sa jeune sœur, sont accueillies par un constant intérêt.

Après le résumé des débats, le jury ayant rapporté un verdict d'acquiescement, Picard a été mis immédiatement en liberté.

LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 18 AOUT, 1846.

La situation du Pays.

LA CRISE MINISTÉRIELLE CONTINUE.— MÉCONTENTEMENT GÉNÉRAL.— OPINION DE L'HON. JOHN NELSON LE DOYEN DE LA PRESSE ANGLAISE EN CANADA SUR LA SITUATION DU PAYS.— UNE NOUVELLE TENTATIVE INFRUCTUEUSE DE REPLATAGE MINISTÉRIEL.

Au calme plat, qui régnait dans notre monde politique, vient de succéder une certaine agitation. Depuis tantôt 3 mois tous les journaux anglais ont fait circuler des rumeurs que des ouvertures avaient été faites à des hommes appartenant à la population canadienne-française, afin de les engager à joindre l'administration actuelle et à prendre part au gouvernement; que ces tentatives et ces ouvertures avaient été infructueuses; que les chefs du parti canadien n'étaient pas raisonnables; qu'ils demandaient beaucoup plus qu'ils ne pouvaient prétendre obtenir et que par conséquent, il n'y avait qu'eux et eux seuls qui fussent responsables au pays de l'état actuel des choses.

amis du gouvernement, ses partisans les plus zélés n'ont pu voir, sans indignation les fautes et les erreurs du cabinet actuel et les dangereux effets de sa politique.

'Tout le monde admet que notre gouvernement provincial est dans un état de faiblesse et de désorganisation telle, qu'il est incapable de faire fonctionner les lois et de pourvoir au bien être général, buts pour lesquels les gouvernements sont institués et entretenus aux frais du peuple.'

Comment en serait-il autrement? Il est dans l'esprit et la lettre de notre gouvernement constitutionnel, des règles qu'il faut suivre et qui doivent nous guider; ces règles on les dédaigne et on les foule aux pieds; on veut gouverner hors la loi, bon gré, mal gré, avec ou sans les partis, suivant les intérêts du moment.

M. Draper avoue franchement qu'il a besoin de l'appui de la majorité Bas-Canadienne; il sent que sans cet appui, son administration ne peut avoir qu'une existence faible et précaire. Quels moyens prend-il pour amener une coalition entre son parti et celui qui représente l'opposition. S'adresse-t-il à nos chefs constitutionnellement pour organiser cette partie du cabinet qui représente le Bas-Canada? Non; il s'adresse encore une fois à M. Caron!

M. Caron monte à Montréal et fait à M. Morin la même proposition, qu'il fit autrefois à M. La Fontaine. Cette proposition consiste à accepter de M. Draper, la part qu'on veut bien nous faire, dans les conseils de la province, ou en d'autres termes: 'M. Caron devait être président du conseil, et M. Morin secrétaire provincial.'

Comment M. Caron, dans la position qu'il occupe vis-à-vis l'opposition libérale et ses compatriotes, après sa fameuse correspondance avec M. La Fontaine, a pu encore une fois se mêler dans de pareils affaires, c'est ce que nous étions en droit de nous demander, et ce que nous ne pouvons qu'être surpris de voir.

La tentative réactionnaire est complètement déjouée; l'hon. A. N. Morin a repoussé l'offre qui lui fut ainsi faite de prendre sa part de l'héritage de MM. Viger et Papineau. C'est assez de honte sur des noms Canadiens. Le grand parti libéral qui se compose de la majorité du Bas-Canada est plus uni que jamais; il a encore présent à la mémoire les nobles paroles de son chef, l'honorable L. H. Lafontaine, lorsque M. Caron lui fit une proposition semblable à celle qu'il vient de faire à l'hon. A. N. Morin.

que l'on vous propose est une répudiation du principe de la responsabilité, en tant qu'il s'agit de son application au Bas-Canada. Puisque M. Draper admet que la section Bas-Canadienne du ministère ne représente pas le Bas-Canada, pourquoi la maintenir? Pourquoi, suivant vos principes, ne pas former une nouvelle administration pour le Bas-Canada, à l'aide de quelqu'un qu'on chargerait constitutionnellement de la faire? Une administration ainsi formée serait forte de l'influence que lui donnerait l'appui de la majorité de nos représentants, serait prévaloir cette influence légitime dans les conseils, et en retour donnerait au pays toute la garantie qui résulte nécessairement du contrôle qu'exercerait sur elle l'opinion publique. C'est alors et alors seulement que vous pouvez vous flatter d'avoir dans une administration, pour faire usage de vos propres termes, 'des personnes disposées et capables de soutenir nos intérêts.'

J'en viens donc à une conclusion sur laquelle vous ne pouvez pas vous méprendre. C'est qu'en fait d'administration, le Bas-Canada doit avoir ce qui est accordé au Haut-Canada; rien, de plus, mais aussi rien de moins.

Nous publions aujourd'hui à l'exclusion d'autres matières, l'article suivant du Courrier des Etats-Unis. Nos lecteurs apprécieront, comme nous, la franchise et l'impartialité du Courrier.

manipuler et qui n'est pas la moins importante vue scutes au point de vue commercial et politique. On sait qu'il avait été voté par le dernier congrès un bill qui avait pour but de favoriser le transit par les Etats-Unis des marchandises étrangères destinées au Canada, en autorisant le remboursement ou drawback des droits payés à l'entrée de ces marchandises.

Et puisque nous sommes amenés à parler de Canada ceci nous est une occasion toute naturelle de mentionner l'agitation causée dans la presse canadienne par nos dernières réflexions sur l'avenir de ce pays et sur la minorité qui forme une opposition exceptionnelle à la réalisation de cet avenir.

(Suit l'article de la Revue Canadienne.) Les observations de la Revue Canadienne sont formulées d'une façon trop courtoise et portent trop le cachet d'une conviction consciencieuse et indépendante pour que nous ne les ayons pas reproduites, lors même que le correspondant auquel nous devions nos renseignements sur l'esprit du clergé canadien ne nous eût pas écrit lui-même, avec une noble franchise, qu'il avait donné une fautive interprétation au mandement de l'évêque de Montréal contre les sociétés secrètes.

Voici, en effet, ce que nous dit ce correspondant: 'Les journaux canadiens assurent que je me suis trompé sur ce point, que le mandement de l'évêque avait en vue les loges franc-maçonniques de la société des Odd Fellows et non la société de St-Jean Baptiste. Je le crois, en effet, car les preuves qu'on en donne me paraissent concluantes, et je n'ai qu'un seul défaut, celui de vous faire connaître la vérité. Mais si j'ai mal interprété un mandement dont le but n'était point indiqué et paraissait assez obscur, il n'en résulte pas que je me sois trompé sur tous les autres points. Je maintiens tout ce que je vous ai dit et ce que vous avez si d'heureusement déploré, à l'endroit de la jeunesse existant entre le clergé canadien et le clergé français représenté ici par les Sulpiciens; à l'endroit aussi du dévouement sincère ou simulé, dont l'un et l'autre font montre à l'envi envers la domination britannique. La Revue Canadienne en représentant le clergé canadien comme converti à la cause nationale et aux idées libérales exprime plutôt un désir qu'une conviction. Les vrais patriotes canadiens, ceux qui veulent la dignité et la liberté intérieure de leur pays, sinon son indépendance complète de l'Angleterre, se sont révélés le jour où il a fallu choisir entre les principes proclamés par MM. Lafontaine, Morin et sur des chefs illustres du parti national, et les principes d'obéissance servile acceptés par M. Viger et M. D. B. Papineau.'

Et bien! sous lequel de ces drapeaux s'est rangé le journal du clergé canadien, s'il n'est mentionné par l'évêque de Montréal, et imité par les autres religieux? Sous le drapeau de Viger-Papineau. Ceci résout la question. Aujourd'hui que ce drapeau a disparu sous la poussière de la réprobation publique, que le clergé canadien s'aperçoive qu'il a fait fausse route, et qu'il venille rentrer dans la bonne voie, c'est possible, mais j'attendrai qu'il ait donné des preuves indubitables de sa conversion pour y croire. Je ne nie pas qu'il y ait quelques symptômes d'une réaction libérale au sein du clergé. Elle semble être démontrée par le fait suivant, qui prouve en même temps ce que j'ai dit et ce qu'on nie au sujet des rivalités existantes entre les prêtres canadiens et les sulpiciens. L'ar.c supérieur de ces derniers, M. Quiblier, n'a point été réélu, après quinze années d'élevation à ce poste important. Il avait, il est vrai, décliné le dernier lieu cet honneur, mais parce qu'il savait qu'il ne serait point réélu. Pourquoi est-il tombé? Pour avoir voulu assumer la supériorité sur l'évêché, le rival de son ordre, parce qu'aux yeux d'une minorité libérale il n'avait pas les vues larges et élevées que réclament les lumières du jour. L'homme désigné par l'opinion publique comme son successeur était M. de Charbonnel, auquel vous avez rendu un hommage mérité. Mais on n'a point osé aller jusqu'à lui. On n'a pu ou voulu sortir complètement de l'ornière. Ainsi le parti de la routine, je le crains, restera-t-il le plus fort. M. Quiblier, rentré au séminaire, ne s'alliera jamais franchement au parti du mouvement; absolutiste, sans talent supérieur, il s'attachera en manœuvrant ceux qui l'ont décliné, et continuera à empêcher toutes les réformes sages que le clergé pourrait accomplir. C'est par l'instruction que le peuple arrive à avoir le sentiment de sa dignité et l'intelligence de sa liberté. Depuis quelques années, les Sulpiciens ont commencé à donner l'instruction gratuite dans les villes et à peu de frais dans les collèges; mais ils ne font que la moitié de ce qu'il y a à faire et de ce qu'ils peuvent faire, même avec leur superflu, même en n'abandonnant de leurs privilèges territoriaux que ce qui ne saurait nuire à l'indépendance de cette puissante corporation. Quant à ce que vous avez dit des hommes en place, des seigneurs fiodaux, la Revue Canadienne n'en dit rien; elle en reconnaît implicitement la justice. Elle défend le clergé, le clergé seul. Puisque elle n'a pu avoir fait que lui rendre justice!

LOI IMPORTANTE POUR LE CANADA. — L'AVENIR DE CE PAYS. — SON CLERGÉ. Au nombre des mesures votées par le congrès, il en est une que nous avons publiée de